

Cayenne, le jeudi 20 novembre 2026

Affaire suivie par : Floriane BEAUSOLEIL
Chef de bureau de l'enseignement supérieur
N° de téléphone : 05 94 27 21 89
Gestionnaire : Floriane BEAUSOLEIL
N° de téléphone : 0594 27 21 88
Courriel : dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr

Le recteur de la région
Académique
Le recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des universités
Directeur académique des services de l'éducation
nationale

Site de Montabo
2240 Route de Montabo
97306 Cayenne Cedex

Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissements,
Mesdames et Messieurs les chef(fe)s
d'établissements adjoints,
Mesdames et Messieurs les directeur(rice)s
délégué(e)s aux formations professionnelles et
technologiques,
Mesdames et Messieurs le directeur(rice)s des
organismes de formation professionnelle

à

Objet Circulaire interacadémique – BTS COMMERCE INTERNATIONAL – Session 2026
PJ : Tableau d'organisation par académie pilotée

Références :

- Code de l'éducation, articles D. 643-1 et suivants ;
- Arrêté du 3 juin 2022 portant répartition des épreuves obligatoires générales et professionnelles Pour chaque spécialité de BTS pour les sessions 2022,2023 et 2024.
- Arrêté du 3 juin 2022 portant définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur ;
- Arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D. 643-15-1 du code de l'éducation » ;
- Arrêté du 25 novembre 2020 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Commerce International » ;
- Arrêté du 4 avril 2017 relatif à l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante étrangère à l'examen du brevet de technicien supérieur pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral, une déficience de la parole
- Arrêté du 22 juillet 2008 (BO n° 32 du 28 août 2008) définissant le contrôle de conformité des dossiers ;
- Circulaire nationale d'organisation du BTS Commerce international – session 2026 – Académie de Nancy-Metz

Application CYCLADES : les centres d'épreuves désignés veilleront à imprimer les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables.

REUNION NATIONALE DE MISE AU POINT DU BAREME DE CORRECTION

Afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation, une réunion nationale de mise au point du barème de correction des épreuves E4 et E6 se tiendra :

➤ **E4 – Relation commerciale interculturelle (en anglais et en français) :**

Le jeudi 28 mai 2026 à 09h30 (horaire Métropole) en **Visio** (lien communiqué ultérieurement)

Le professeur désigné pour participer à cette réunion est : Mme MARSILE Lucia (LGT Droit de l'homme) et Mme BARBIN Laura (LGT Droit de l'homme)

➤ **E5 – Mise en œuvre des opérations internationales :**

Le mercredi 27 mai 2026 à 9h30 (horaire Métropole) en **Visio** (lien communiqué ultérieurement)

Le professeur désigné pour participer à cette réunion est : **M. POTIER Didier (LGT Frantz Fanon)**

Les coordonnées des participants doivent être communiquées à la DEC de l'académie de Nancy-Metz (catherine.largeau1@ac-nancy-metz.fr) **avant le 16 mars 2026**. Les convocations seront établies par l'académie de Guyane.

COMMISSIONS INTERACADEMIQUE DE CORRECTION

Une commission interacadémique de correction pour l'épreuve E5 se réunira le lundi 01 juin 2026, **14h30 (heure de Guyane) et 13h30 (heure des Antilles)** en amont des corrections sous la présidence de Mr Donald FOLIWE – IA-IPR.

Les convocations seront établies par l'académie de Guyane.

I - Organisation et déroulement des épreuves

A. Calendrier des épreuves et centres d'examens

Le calendrier, les centres d'examens ainsi que les commissions des épreuves écrites, orales et pratiques sont définis en annexes 1, 2 et 3.

B. Condition de recevabilité des dossiers - voir circulaire nationale pour plus de précisions

➤ **La date limite pour le dépôt des dossiers**, 1 exemplaire papier et 1 exemplaire en version numérique a été fixée au jeudi 07 mai 2026 – 09h00 délai de rigueur, **dans les centres épreuves** et à l'adresse mail suivante :

Chaque candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec un exemplaire de son dossier.

⇒ **Conformité des dossiers**

À l'issue de la vérification, une liste répertoriant les dossiers manquants, rendus hors délai ou non conformes sera transmise au gestionnaire du bureau des BTS afin que le candidat concerné puisse être averti de l'impossibilité pour eux de se présenter à l'épreuve sur dossier.

ATTENTION : information sur la note NON VALIDE (NV)

Extrait de l'arrêté du 22/7/2008 (JO du 8/8/2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV).
La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier ;
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

Dans le cas où le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

⇒ **Épreuve facultative - Engagement étudiant**

Les fiches et les grilles d'évaluation sont présentées en **ANNEXE 20**.

La remise des fiches « engagement étudiant » aux candidats s'effectue en établissement en même temps que le dossier de l'épreuve professionnelle à laquelle elle est rattachée : E6 – Développement commercial international.

Les dates d'épreuve sont communiquées ultérieurement par l'académie pilote organisation ou autonome. La commission d'interrogation a la même composition que celle de l'épreuve professionnelle. Le passage des épreuves facultatives « engagement étudiant » sera intégré au programme de passage des candidats de l'épreuve professionnelle.

II - Organisation matérielle et consignes

L'organisation des épreuves est assurée, en collaboration avec Mr Donald FOLIWE, IA-IPR et le bureau de

l'enseignement supérieur de la division des examens et concours de l'académie de Guyane.

A. Épreuves en centre d'épreuves

Les chefs d'établissement **centres d'épreuves** sont chargés d'**organiser la surveillance des épreuves**.

A ce titre, ils seront chargés de désigner et de convoquer des surveillants.

J'attire votre attention sur la possibilité pour tout personnel de l'éducation nationale (administratif, pédagogique), de remplir ces fonctions de surveillance.

L'ensemble des établissements publics et privés sera mis à contribution pour participer à l'effort d'organisation collectif, notamment en mettant à disposition des surveillants.

L'application **Cyclades** permet à chaque centre d'examen **d'affecter les candidats en salle, d'éditer les listes d'affichage et les listes d'émargement**.

Pour les **épreuves orales ou pratiques**, Cyclades permet **d'éditer les bordereaux de notation**. Il convient de veiller à ce que les interrogateurs **saisissent eux-mêmes** les notes avec l'identifiant et le mot de passe présents sur les bordereaux.

B. Epreuves écrites

Les candidats composeront sur des **copies Cyclades (CCYC) pour l'ensemble des épreuves écrites** fournies par la DEC. (voir académie d'inscription pour les informations relatives au délai d'acheminement)

Un encart est prévu, pour les épreuves avec annexes afin de permettre de les numériser.

Les copies seront numérisées, à la fin de chacune des épreuves **via l'application SANTORIN**.

Chaque académie organise la numérisation de ses copies.

C. Matériel autorisé

L'usage de la calculatrice est autorisé si le sujet de l'épreuve le prévoit expressément. Les calculatrices autorisées sont :

- la calculatrice avec mode examen (à activer le jour des épreuves) ;
- la calculatrice sans mémoire type « collègue ».

Les montres connectées sont strictement interdites.

D. Sujets et matière d'œuvre

La liste de la matière d'œuvre nécessaire, des documents autorisés pour le déroulement de certaines épreuves et la liste du matériel candidat vous sont adressés par le bureau des sujets, responsable de l'édition et de la transmission des sujets.

Contact gestionnaire sujets : dec.sujet@ac-guyane.fr

Alerte : en cas d'erreur sur le contenu des sujets, les interventions des surveillants et enseignants se limitent impérativement aux seules instructions transmises par la DEC et qui prennent la forme d'une « alerte sujet ».

Les erreurs pouvant être considérées comme mineures n'entraînent pas d'interruption de l'épreuve ni ne font l'objet d'un rectificatif en cours d'épreuve ; elles sont consignées dans le procès-verbal d'examen afin qu'il en soit tenu compte lors de la correction des copies. L'objectif est de transmettre comme consignes ce qui est indispensable à la bonne compréhension du sujet sans perturbation excessive des candidats.

E. Livrets scolaires

Les livrets scolaires sont conformes au modèle en **ANNEXE III de la circulaire nationale d'organisation du BTS Commerce International** et joint au présent envoi en format numérique.

Afin d'assurer l'anonymat des délibérations du jury, les établissements de formation doivent se conformer

aux consignes de rédaction figurant sur les livrets scolaires.

Ce fichier est à remplir informatiquement en établissement en veillant à ne pas inactiver les formules déjà insérées. Après avoir renseigné informatiquement le fichier, il convient **d'imprimer le livret scolaire recto-verso** sur papier format A4, **afin de permettre au candidat de signer son livret** comme l'exige la réglementation.

Enfin, l'ensemble des livrets scolaires signés devra impérativement être transmis par voie dématérialisée (voir modèle en annexe de la circulaire nationale) au mailing suivant : dec.enseignement.superieur@ac-guyane.fr
Il conviendra de classer rigoureusement les candidats par ordre alphabétique et par spécialité :

Référencement : BTS 2026-CI-NOM/PRENOM

Dernier délai pour la transmission des livrets scolaires : **Vendredi 12 juin 2026.**

III - ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

A. Inscription

Toute modification de candidature doit être réalisée à la fois par l'académie rattachée et par l'académie pilote.

B. Gestion effectuée par l'académie pilote Guyane

L'académie de la Guyane assure, conformément aux instructions ministérielles, la gestion complète de l'examen pour les académies de leur groupement, notamment :

- L'affectation des candidats dans les centres d'épreuves écrites, à partir des informations transmises par l'académie d'origine (liste des établissements centres d'épreuves par spécialité) ;
- L'organisation des épreuves pratiques et orales professionnelles
- L'organisation des épreuves de langues vivantes rares uniquement pour l'académie de la Guyane (Toutes les épreuves orales de langues sont gérées par les académies d'inscription des candidats) - les académies ultramarines fixeront les dates et lieux de passage des candidats pour les épreuves orales de langues vivantes ;
- Le contrôle de conformité des dossiers support d'épreuves pratiques et orales (date limite, etc.) ;
- Le cadrage de la session (exemple, le calendrier des remontées de notes du CCF en vue de la délibération du jury) ;
- L'édition des convocations des candidats et des examinateurs, y compris pour les épreuves facultatives (à l'exception des épreuves orales de langues vivantes rares et des langues vivantes des BTS industriels) ;
- Le suivi des remontées des notes de CCF depuis les établissements d'origine des candidats ;
- La correction des épreuves écrites ;
- Les délibérations du jury, la détermination des dates, ainsi que la constitution des jurys ;
- La constitution des commissions d'interrogation par centre d'examen ;
- La prise en charge des indemnités liées à la correction des copies et aux interrogations ;
- L'envoi des procès-verbaux et des relevés de notes ;
- La publication des résultats ;
- L'organisation des épreuves de contrôle (rattrapage) ;
- La prise en charge des frais liés aux missions outre-mer (billets d'avion, transport et hébergement)
- L'instruction et la gestion des recours.

Les académies d'origine sont responsables de l'inscription des candidats, de l'édition et de la délivrance des diplômes.

C. Surveillance des épreuves

L'utilisation de moyens de communication (téléphones mobiles, tablettes, montres connectées, ordinateurs portables) est strictement interdite. Une annonce doit obligatoirement être faite en début d'épreuve. Tout

candidat dérogeant à cette interdiction fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude.

D. Les fiches d'évaluation

Seules les fiches d'évaluation jointes à la circulaire nationale pour les épreuves et établies par l'Inspection Générale pourront être transmises au jury.

Il appartient à la commission d'évaluation de renseigner ces fiches de la manière la plus complète possible pour, à la fois, éclairer les délibérations du jury et justifier la note en cas de contestation ultérieure. Les fiches d'évaluation sont consultables par le candidat via son compte Cyclades à l'issue de la session. D'ici là, elles sont strictement confidentielles : ni la note ni l'appréciation ne doivent être communiqués aux candidats avant la publication des résultats.

Les fiches d'évaluation pour le CCF sont à archiver dans le dossier du candidat par le centre de formation et une copie est à transmettre à l'académie pilote organisation.

E. Notation et saisie des notes

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du BTS, les notes peuvent être exprimées de zéro à vingt en points entiers ou en demi-points.

Toutes les notes devront être saisies au plus tard :

- **Lundi 8 juin 2026** pour les CCF
- **Dimanche 14 juin 2026** – 17h00 dernier délai pour les épreuves écrites
- **Mercredi 17 juin 2026** pour les épreuves orales et pratiques professionnelles

F. Jury de délibération

Le jury de délibération se tiendra le **lundi 22 juin 2026** dans une salle dédiée au sein de la Division des examens et concours à partir de 10h30 et sera présidé par Mr Donald FOLIWE, IA-IPR économie-gestion. La visioconférence sera privilégiée.

Le choix des épreuves de contrôle se fera le mardi 23 juin 2026 à 12h00 dernier délai.

Les épreuves de contrôle se dérouleront le jeudi 25 juin 2026 à partir de 8h00.

Le jury de délibération du second tour se tiendra le vendredi 26 juin 2026 à 9h00 en visioconférence

Académie	Nom/Prénom	Épreuve -
Guyane	Mme CHASTELLIÈRE Valérie (Elfort)	E5
	M. FOUCHÉ Nicolas (Elfort)	CGE
	Mme FRAUMAR Edith Chargée de mission	CEJM
	M. CHASTELLIÈRE Guillaume (ELFORT)	E6 Développement commercial international
Guadeloupe	Mme MARSILE COMPPER Lucia (Droits de L'Homme)	Relation commerciale interculturelles (E4)
	Mme BARBIN Laura (Droits de L'Homme)	Relation commerciale interculturelles (E4)
	M. KANCEL Joël (Droits de L'Homme)	CEJM -
Martinique	M PETIT Daniel (LGT Frantz Fanon)	Anglais
	M. POTIER Didier (F. Fanon)	E5

G. Publication des résultats

La publication des résultats aura lieu le lundi 22 juin 2026 pour le 1^{er} tour et le vendredi 26 juin 2026 pour le 2^d tour, à l'issue des délibérations.

Le candidat pourra consulter sur son espace Cyclades son relevé de notes.

ÉPREUVES DE CONTRÔLE

Les épreuves de contrôle sont ouvertes aux candidats qui ont une moyenne générale comprise entre 8/20 et 9,99/20 **et** une moyenne dans le domaine professionnel supérieure ou égale à 10/20. Deux épreuves seront choisies par le candidat parmi celles du domaine général pour tenter d'obtenir un meilleur résultat qu'à l'issue du premier tour.

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté que pourrait entraîner l'application des présentes dispositions.

Pour le Recteur et par autorisation,
Le chef de la division des examens et concours



Denis CLAVEL

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	Organisation des épreuves écrites - Centres d'examens - Calendrier et commissions des épreuves écrites	Page 8 Page 9
ANNEXE 2	Calendrier et commissions des épreuves orales de langues - Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère 2 - Épreuve facultative de communication en langue vivante étrangère 3	Page 10 Page 10
ANNEXE 3	Calendrier et commissions des épreuves orales professionnelles - Épreuves obligatoires + procédure de dépôt et de conformité des dossiers	Page 11
ANNEXE 4	Organisation du jury de délibération - Jury du premier tour - Jury du second tour	Page 16 Page 17

Annexe 1 : Organisation des épreuves écrites

- Centres d'examens des épreuves écrites

Académie	Centre épreuve	Etablissement d'inscription	Total inscrits
GUYANE	LPO Léopold ELFORT RD 8 Savane Sarcelle – 97360 Mana	LPO Léopold ELFORT Individuels	13 2 15 candidats
GUADELOUPE	LGT Droits de l'Homme Pointe à Bacchus – 97170 Petit-Bourg	LGT Droits de l'Homme Individuels CNED	17 06 03 26 Candidats
MARTINIQUE	LGT Frantz FANON Quartier Beauséjour - Cité scolaire - 97220 La Trinité	LGT Frantz FANON Individuels CNED	13 02 01 16 candidats

• Calendrier et commissions des épreuves écrites

Corrections dématérialisées : Du 1 ^{er} au 14 juin					
Académie	Etablissement d'inscription	Inscrits	Epreuve - Matière	Dates, heures Epreuves	Correcteurs désignés
GUYANE	LPO Léopold Eifort Individuels	13 1	E1 : Culture Générale et Expression	Mardi 19 mai 2026 10h30-13h30 (Antilles) 11h30-14h30 (Guyane)	Mme NEGRI Elisa - Mme OHLICHER Géraldine (LGT Léon-Gontran DAMAS) Mme SIFFERT GAYDON Dominique (Éboué) - FOUCHÉ Nicolas (Elfort) Mme BLAZE Huguette - Mme CARTEAU Christelle (DDH) Mme PIDERY Idana (F. Fannon) - Mme Lydie RUPAIRE (Bel air) DONGUE (Lycée de l'Union) - Mme VALETTE Lise (Violetta Chaville) Mme MARIE-LUCE Aurélie - Mme FERDINAND Anne-Emmanuelle (Bellevue) Brassage avec BTS Tourisme et BTS CG. Candidats : 51 (CI) + 67 (CG) + 112 (Tourisme)
	LGT Droits de l'Homme Individuels + CNED	17 05			
MARTINIQUE	LGT Frantz Fanon Individuels CNED	12 02 01	E2 – Langue vivante 2 : Espagnol/Portugais	Mercredi 20 mai 2026 10h00-13h00 (Antilles) 11h00-14h00 (Guyane)	Mr Stanislas ROLLAND(anglais)- Mme Danielle JOCQUEL (allemand) – Madame VAN KALKEN Tajah (Portugais)- RISO Elise LPO MONNERVILLE (Espagnol)
	LPO Léopold Eifort Individuels (Kourou et SLM)	13 2			
GUADELOUPE	LGT Droits de l'Homme Individuels + CNED	17 05	E3 – Culture économique juridique et managériale	Lundi 18 mai 2026 8h00-12h00 (Antilles) 9h00-13h00 (Guyane)	M. KANCEL Joël - ANICET Jennifer (Droits de l'Homme) Mme JEANVILLE Mickaëlle - M POTIER Didier (F. Fanon) M. QUENUM Christian - M. Modeste NJJONKEP (LPO Elfort) Mme AFEI LAISSA (LGT Monnerville)* M. DARIUS Frantz (F. Éboué) Brassage avec BTS CG. Candidats : 50 (CI) + 70 (CG)
	LGT Frantz Fanon CNED	12 01			
GUYANE	LPO Léopold Eifort Individuels (Kourou et SLM)	13 2	E4 – Relation commerciale interculturelles	Mercredi 20 mai 2026	M. CHASTELLIERE Guillaume – M. ROLLAND Stanislas (Elfort) Mme MARSILE COMPPER Lucia - Mme BARIN Laura
	Individuels (Kourou et SLM)	2			
GUADELOUPE	Individuels + CNED	7			

MARTINIQUE	CNED	1		6h00-9h00 (Antilles) 7h00-10h00 (Guyane)	(DDH)* Mme MAIRONIS Gladys et M PETIT Daniel (LGT Frantz FANON)
GUYANE	LPO Léopold Elfort Individuels	13 01	E5 – Mise en œuvre des opérations de commerce international	Jeudi 21 mai 2026 8h00-12h00 (Antilles) 9h00-13h00 (Guyane)	Mme CHASTELLIERE Valerie (LPO Léopold Elfort) M. KANCEL Joel - Mme MARSILE COMPPER Lucia (LGT Droits de l'Homme) M. POTIER Didier (F. Fanon) *
GUADELOUPE	LGT Droits de l'Homme Individuels + CNED	17 9			
MARTINIQUE	LGT Frantz FANON Individuels + CNED	13 3			

- (a) Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure d'épreuve
(b) Aucune sortie autorisée avant la fin de l'épreuve

(*) Responsables de commission

Commissions interacadémiques de correction

- E3, E4 et E5 : lundi 1^{er} juin 2026, 14h30 (Guyane) et 13h30 (Antilles), en distanciel, lien communiqué ultérieurement, présidée par M. Donald FOLIWE, IA-IPR d'économie-gestion
- E1 : OHLICHER Géraldine , en distanciel, lien communiqué ultérieurement, présidée par Madame NIVEAU– IA-IPR Lettres — :
- E2 : Stanislas ROLLAND

Annexe 2 : calendrier et commissions des épreuves orales de Langue vivantes étrangères

• E2 - ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 2

Académie	Établissement d'inscription	Centre Épreuve	Date	Choix	INSCRITS	Interrogateurs désignés
GUYANE	LPO Léopold Elfort Individuels	LPO Léopold Elfort	Du 21 au 29 avril 2026	Espagnol + 1 candidat en portugais	12+1 (portugais)	JARNIER Myrienne (portugais)- Mme Sánchez Arguedas Julie (LPO Tarcy)
	LPO Gaston Monnerville	LPO Gaston Monnerville			2	1
GUADELOUPE	LGT Droits de l'Homme individuels	LGT Droits de l'Homme	Du 21 au 29 avril 2026	Espagnol	17	Prendre attache avec l'académie de la Guadeloupe
	LGT Frantz Fanon individuel	LGT Frantz Fanon			5	12
MARTINIQUE				Espagnol	1	

• ÉPREUVE FACULTATIVE EF1 – COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 3

Académie	Établissement d'inscription	Centre Epreuve	Date	Choix	INSCRITS	Interrogateurs désignés
GUYANE	Individuels	LPO Léopold Elfort	Du 21 au 29 avril 2026	Portugais	1	CHAGAS Melciane (suppléante)
	LGT Frantz Fanon	LGT Frantz Fanon	Du 21 au 29 avril 2026	Créole martiniquais	1	Prendre attache avec l'académie de la Martinique

Annexe 3 : calendrier et commissions des épreuves orales et pratiques professionnelles

- Épreuves obligatoires E4 et E6

Académie	Établissement d'inscription	Centre Épreuve	Dates Épreuves	Inscrits	Correcteurs désignés
☞ E4 B - Relation commerciale interculturelle (en anglais et en français) - Partie orale					
GUYANE	Individuels	LPO Léopold Elfort	2 et 3 juin 2026	2	CHASTELLIERE Guillaume – M. ROLAND STANISLAS (Elfort)
GUADELOUPE	Individuels + CNED	LGT Droits de l'Homme		7	Mme MARSILE COMPPER*/BARBIN Laura*
MARTINIQUE	Individuels	LGT Frantz Fannon		1	Mme MAIRONIS Gladys - M PETIT Daniel
☞ E6 - Développement commercial international					
GUYANE	Individuels	LPO Léopold Elfort	2 et 3 juin 2026	2	M. CHASTELLIERE Guillaume* - M. DIALLO MAMADOU
GUADELOUPE	Individuels + CNED	LGT Droits de l'Homme		7	Mme CAMIER Andréa- Mme CRUZ Éricka
MARTINIQUE	Individuels + CNED	LGT Frantz Fannon		2	Mme JEANVILLE Mickaëlle – M. POTIER Didier

(*) Responsables de commission

- Contrôle de conformité des dossiers E4 et E6*

CENTRE EPREUVE	DEADLINE	ENSEIGNANTS DESIGNES
LPO Léopold Elfort	Dépôt des dossiers : mercredi 07-mai-2026 Contrôle des dossiers : 13-mai-2026 Transmission papier : dans les centres épreuves Transmission numérique : dec.enseignementsuperieur@ac-guyane.fr	CHASTELLIERE Guillaume – M. ROLAND STANISLAS (Elfort)
LGT Droits de l'Homme		Mme MARSILE COMPPER - Mme CAMIER Andréa- Mme CRUZ Éricka
LGT Frantz Fannon		Mme MAIRONIS Gladys - Mme JEANVILLE Mickaëlle - M PETIT Daniel

- ☞ Commission d'harmonisation interacadémique pour l'épreuve E4 et E6

Lundi 1^{er} juin 2026, 16h30 (heure de Guyane) et 15h30 (heure des Antilles) en distanciel le lien sera communiqué ultérieurement, en amont des interrogations sous la présidence de Monsieur FOLLIWE Donald IA-IPR d'Économie et Gestion. Les convocations seront établies par l'académie de Guyane.

Annexe 4 : jury de délibération

<u>Liste des professeurs à convoquer</u>				
Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
<u>Lundi 22 juin 2026</u> À partir de 10h30 A la DEC		M. Daniel FOLIWE	Président	IA-IPR
		Mme Marsile Compper	E4-RCI	LGT Droit de l'homme
		M.Chastelliere Guillaume	E6-DCI	LPO Elfort
		M.Didier Potier	E5-MOI	LGT Frantz Fanon
		Mme Anicet Jennifer	E3-CEJM	LP Monnerville
		Mme Barbin Laura	E4-RCI	LGT Droit de l'homme
		Mme Afei Laissa	E3-CEJM	LPO Monnerville
		Marques De Sousa Sirley Riani	E2-LVE	LPO Elfort

<p align="center">Liste des professeurs à convoquer au jury Faisant suite au <u>épreuves orales de rattrapage</u></p>				
Date	Lieu	Nom /Prénom	Discipline	Affectation
<p align="center"><u>2ème Délibération</u> <u>Vendredi 26 juin 2026</u></p>		M. Daniel FOLIVE	Président	IA-IPR
		Mme Marsile Compmer	E4-RCI	LGT Droit de l'homme
<p align="center">En visioconférence</p>		M.Chastelliere Guillaume	E6-DCI	LPO Elfort
		M.Didier Potier	E5-MOI	LGT Frantz Fanon
		Mme Anicet Jennifer	E3-CEJM	LP Monnerville
		Mme Barbin Laura	E4-RCI	LGT Droit de l'homme
		Mme Afei Laissa	E3-CEJM	LPO Monnerville
		Marques De Sousa Sirley Riani	E2-LVE	LPO Elfort